



A-QUA_{CH} - Monitoring de la qualité de l'anesthésie en Suisse

Convention entre la SGAR-SSAR et les services/institutions d'anesthésie

1. Préambule

Grâce à A-QUA_{CH}, la SSAR propose un système tourné vers l'avenir et finançable permettant de mesurer l'activité et la qualité de l'anesthésie en Suisse, conformément aux prescriptions légales.

Le présent document correspond juridiquement à un libre accord. Cette convention se différencie d'un contrat par une dénonciation inconditionnelle et l'absence de sanctions en cas de non-respect de l'accord. Les objectifs et les conditions générales d'un projet commun constituent l'essentiel du contenu stipulé par écrit. L'apposition des signatures sous un libre accord n'a pas de caractère usuel puisque le document n'implique pas d'obligations à connotation juridique.

Le projet «volontaire» A-QUA_{CH} est porté par son importance majeure, la solidarité et une responsabilité commune. S'appuyant sur les prescriptions nationales et les contrôles de qualité afférents et éminents, la SSAR invite avec insistance les responsables *et* les collaborateurs de tous les services et ou des institutions d'anesthésie à participer à ce programme. Elle exige des centres de formation postgraduée la saisie des données A-QUA_{CH} afin de présenter des faits objectifs et des valeurs comparatives éprouvées lors des visites effectuées. Cette action vise également à mesurer la qualité des soins aux patients dans les centres de formation postgraduée dans une optique de comparaison et d'évaluation.

2. Objectifs

Le système de monitoring A-QUA_{CH} deviendra dès 2015/2016 pour les fournisseurs de prestations en anesthésiologie suisses un instrument leur permettant de satisfaire leurs obligations d'assurance de la qualité stipulées par la loi (art. 58 LAMal, art. 77 OAMal). Le programme A-QUA_{CH} facilite au-delà l'initiative de la Confédération visant à assurer et à accroître la qualité des soins, conformément à son plan de réformes «Santé 2020». A-QUA_{CH} constitue ainsi la base pour une participation active de la SSAR dans le réseau proposé par le Conseil fédéral pour une plus grande qualité des soins de santé (communiqué de presse OFSP, 13.5.2015). Dans l'intérêt de ses membres et des patients de ceux-ci mais aussi en collaboration avec d'autres organisations professionnelles (FMH, ASQM, fmCH), la SSAR apporte ainsi une contribution substantielle à l'amélioration de la qualité dans le système de santé suisse.

A-QUA_{CH} donne une image de la situation et de l'évolution de l'anesthésiologie en Suisse à divers niveaux, constitue un outil utile dans le cadre des négociations avec les institutions politiques (professionnelles) et les répondants des coûts. Il permet la réalisation d'études longitudinales spécialisées et interdisciplinaires mais facilite également le traitement des questions spécifiques présentant un intérêt scientifique.

3. A-QUA_{CH} - dans les faits

3.1 Contenus

A-QUA_{CH} prévoit sur cinq modules la saisie des structures de chaque institution d'anesthésie et des prestations, des processus, des profils de risque des patients ainsi que des événements postopératoires pour chaque anesthésie.

Outre les données sur les anesthésies pratiquées pour les interventions (opérations, diagnostic), le système vise aussi l'enregistrement d'autres activités anesthésiologiques (nommées «services» comme les abords vasculaires, les ponctions/drainages, les consiliums, le service d'antalgie stationnaire).

Ces actions font ainsi état de la charge personnelle et temporelle des services d'anesthésie pour leur propre administration mais aussi pour la SSAR à l'échelon national.



Une définition ciblée et progressive des modules ainsi que des questions inhérentes à la qualité est également envisagée.

A-QUA remplace l'ancien système ADS/AMDS de l'IUMSP de l'Université de Lausanne.

3.2 Mise en œuvre

L'application d'A-QUA débute avec la saisie des données de structure pour l'année 2014 (module 1). Les responsables de tous les services d'anesthésie pourront entrer dès juillet 2015 leurs données de structure via le système basé sur internet. Les modules 2 à 5 relatifs à l'enregistrement de toutes les anesthésies suivront dès 2016 pour permettre une application au cours des 2 à 3 prochaines années.

3.3 Centres de formation postgraduée

Des visites sont effectuées au sein des centres de formation pour contrôler la formation postgraduée en anesthésiologie. A-QUA_{CH} livre des informations supplémentaires sur les indications actuelles et facilite la réalisation d'un benchmark entre les centres de formation postgraduée de taille et de fonction comparables.

La version 2015 remaniée du programme de formation postgraduée en anesthésiologie stipule l'obligation pour les centres de formation postgraduée de saisir et de transférer les données pour une évaluation à l'échelle nationale.

4. Commission des données et de qualité CDQ

La commission formée en 2014 avec des membres de toutes les parties du territoire et dans le respect des diverses structures des services a pour mission d'élaborer et d'appliquer le programme A-QUA_{CH}. Les tâches, les devoirs et les compétences de la CDQ ainsi que sa relation avec le comité sont décrits dans le document «Règlement CDQ» (voir site internet SGAR-SSAR). Outre la définition et la mise à jour future des paramètres à saisir, la CDQ fixe également les analyses annuelles et les questions spécifiques à l'assurance qualité. La commission communique les résultats et est chargée des relations avec les services, resp. les responsables des services participant au programme.

5. Conditions générales

Le présent chapitre décrit les conditions de saisie des données et des analyses afférentes à celles-ci.

5.1 Tâches de la CDQ/SSAR

Sur ordre du comité de la SSAR, la CDQ élabore et entretient l'ensemble des données destinées au monitoring de la qualité de l'anesthésie en Suisse (cf. règlement CDQ).

Les rapports commerciaux entre la société ProtecData et la SSAR ainsi que les détails du déroulement du projet et de l'exploitation du système dès 2015/2016 sont notifiés et définis dans un contrat (voir contrat SSAR - ProtecData).

La CDQ fixe régulièrement en collaboration avec le comité de la SSAR les priorités des questions de qualité et prévoit les conséquences nécessaires à ces effets.

La CDQ propose des formations pour appliquer le programme A-QUA. La CDQ s'informe sur les spécificités locales pour créer une base de soutien ciblé, lorsque la qualité des données est insuffisante.

Le président de la CDQ est ouvert à toutes suggestions éventuelles relatives à l'ensemble des données, à l'application du programme, à d'autres questions ou aux analyses.

Souveraineté des données:

- La SSAR jouit, lors de la phase de réalisation et de lancement du programme A-QUA_{CH} d'une entière souveraineté sur les données réunies à l'échelle nationale.



- Toutes les institutions disposent des pleins droits sur leurs propres données. Elles peuvent consulter leurs données à tout instant et les traiter pour leurs besoins spécifiques. Elles ont également la possibilité de pratiquer le benchmark avec des institutions comparables, si un collectif de données peut être défini pour le service concerné.

Protection des données:

- La collecte, le transfert et l'hébergement des données s'effectuent dans le respect des prescriptions relatives à la protection des données en Suisse, grâce à l'anonymisation des patients et des institutions mais aussi au codage lors du processus de stockage des données dans le pool d'analyse du serveur central d'hébergement (= banque de données «Destination»). Le concept de protection des données spécifique au programme A-QUA a été approuvé par le PFPDT (préposé fédéral à la protection des données et à la transparence) en date du 21.10.2015.
- La société IT mandatée pour le programme A-QUA désigne une entreprise suisse certifiée SSL et spécialisée dans l'hébergement des données.
- Tous les détails relatifs à la protection des données sont stipulés dans le document «A-QUA_{CH} Concept de protection des données».

Consultation et évaluation des données:

- Les participants reçoivent une fois par an une analyse récapitulative de leurs données spécifiques qui, le cas échéant, leur permet également de les comparer avec d'autres départements similaires (benchmark). En outre, les responsables de service peuvent consulter à tout instant leurs données sur internet et les extraire, par exemple, à la fin de l'année pour mener leur propre analyse.
- L'évaluation des données nationales est effectuée annuellement, puis communiquée, sous une forme adéquate, aux participants du programme A-QUA et aux membres de la SSAR.
- Les données servent également de base à la réalisation d'études longitudinales, à l'élaboration de questions précises relatives à la qualité, d'enquêtes sur la démographie, au déroulement de négociations salariales, à la conception de projets de recherche, etc.
- Seul le comité directeur de la SSAR peut autoriser des tiers à accéder aux données anonymisées à d'autres fins scientifiques. La CDQ établit et supervise le contact entre les instituts, les scientifiques/chercheurs et la société IT mais veille également aux transferts des données nécessaires.
- L'exploitation des données par des tiers à des fins commerciales est exclue.

5.2 Tâches des services d'anesthésie

Chaque institution participante (service, département, entreprise, cabinet) désigne un préposé responsable aux données / à la qualité pour la mise en œuvre locale d'A-QUA et pour la communication mutuelle avec la CDQ et la société IT.

Le service informatique de l'institution concernée se charge de l'instauration des conditions IT adéquates à la saisie et au transfert des données. Les prescriptions techniques IT sont décrites dans le document «Concept de base». Les frais inhérents à l'installation des interfaces, resp. à l'intégration des données A-QUA dans les systèmes d'information hospitaliers (SIH, PDMS), à l'aide à distance ou par téléphone excédant 2 h / année calendaire sont à la charge du service qui les a engendrés, resp. de l'hôpital.

Le /la responsable du service ou le/la préposé(e) aux données / à la qualité entre une fois par an les données structurelles via le système basé sur internet. La CDQ et le comité de la SSAR comptent sur la participation de toutes les institutions suisses.

Les données saisies et livrées inhérentes aux modules 2a-5 (anesthésies) et 2b (services) ne sont valables et correctement analysables que durant toute une année calendaire. La saisie des modules 2 à 5 doit ainsi être effectuée en début d'année et peut, le cas échéant, se terminer à la fin de l'année (préavis jusqu'à fin septembre).



5.3 ProtecData AG

La société ProtecData AG, Boswil AG a été désignée par la CDQ et le comité de la SSAR pour réaliser l'application technique IT et l'exploitation du programme A-QUA. L'entreprise IT a conçu le logiciel et la plateforme mais a également défini les modalités de transfert technique (interfaces, saisie des données via le système internet).

La firme ProtecData fournit aux services, resp. aux départements locaux d'informatique les indications nécessaires au transfert des données et propose son aide pour l'élaboration et l'exploitation du système.

Les diverses possibilités de saisie locale des données et de leur transfert vers le serveur central sont décrites en détail dans le document de ProtecData intitulé «Concept de base». Fondamentalement, la saisie et le transfert des données peuvent s'effectuer de trois façons:

- Saisie directe de toutes les données via le système internet durant ou après l'anesthésie
- Saisie des données dans le système propre à l'institution (SIH, PDMS etc.) et exportation immédiate vers le serveur central grâce à une interface définie
- Saisie des données dans le SIH propre et envoi cumulé périodique vers le serveur central

La société ProtecData réunit les conditions techniques pour une saisie sans problème, la crédibilité et la validation des données livrées. Elle garantit également le choix et l'entretien d'un serveur central adapté à l'hébergement de données.

Les détails de la collaboration entre la firme ProtecData et la SSAR/CDQ sont stipulés dans le «Contrat SSAR - ProtecData» (voir le point 8). Ce document précise également la durée/la résiliation du contrat, les devoirs et la responsabilité des partenaires, les dates importantes ainsi que les modalités de facturation pour l'élaboration, l'application et l'exploitation permanente d'A-QUA.

6. Financement

6.1 Coûts

Les **coûts d'investissement** pour la réalisation du projet par ProtecData s'élèvent à un montant total avoisinant 100 000 CHF. Conformément à l'élaboration du projet sur plusieurs années, la facturation à la SSAR s'effectue par tranches intégrées aux budgets annuels couvrant les années 2014 à 2016.

Les coûts annuels récurrents dès 2015/16 se composent des **coûts de base et des coûts d'exploitation**. La SSAR prend en charge les coûts de base. Les coûts d'exploitation variables pour la manutention, la maintenance du logiciel, l'aide et les évaluations statistiques des données doivent être assumés par les services, resp. les instances en charge des hôpitaux.

- Coûts de base

Les coûts de base annuels, récurrents et fixes de 30 000 CHF sont produits pour la première fois en 2015 et résultent du serveur IT/de la logistique, de la saisie ainsi que de l'analyse des données de structure.

- Coûts d'exploitation variables

- Les coûts de chaque enregistrement en anesthésie (montant de base) s'élèvent, selon le nombre total de données saisies, de façon dégressive à -.41 resp. -.11 CHF (41 resp. 11 centimes). Le coût par donnée décroît selon la quantité de données enregistrées. Un centime couvre, selon un schéma forfaitaire, les charges de traitement d'autres prestations anesthésiologiques, resp. d'autres services.
- Outre ce montant de base, un supplément de 10 centimes par donnée est également prélevé et réinvesti dans le système A-QUA. Il permet de financer les charges personnelles ou autres de la CDQ mais aussi celles d'éventuels spécialistes/instituts externes résultant d'analyses et d'évaluations spécifiques.

6.2 Facturation et compte bancaire A-QUA

La SSAR se dote d'un compte bancaire A-QUA spécifique pour le règlement des coûts d'exploitation. La facturation adressée à chaque service et réalisée conjointement par la SSAR/la société ProtecData est effectuée annuellement selon le nombre de données complètes livrées l'année précédente. Le secrétariat



de la SSAR supervise le poste et le compte bancaire A-QUA en collaboration avec le secrétaire général et le trésorier.

La CDQ est compétente pour toutes les questions financières usuelles et pour les réglementations en la matière.

Le comité statue, sur demande ou sur requête de la CDQ, sur des questions financières supplémentaires et constitue la dernière instance pour la prise de décision et la fixation du budget.

7. Dates et calendrier

7.1 Saisie des données

- Données de structure (module 1):

Les responsables des institutions sont invités pour la première fois dès la mi-juin 2015 à entrer leurs données de structure 2014 sur la plateforme IT. Dès 2016, le rendez-vous sera fixé pour la fin du mois d'avril.

- Données des anesthésies (modules 2a.-5)

Les modules 2a-5, resp. toutes les données complètes des anesthésies seront constamment dirigées vers le serveur central via le système basé sur internet. Les données incomplètes devront être corrigées sur le serveur jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

- Autres prestations anesthésiologiques, resp. services (module 2b.)

La saisie s'effectue ici sans discontinuité. Les prestations de services anesthésiologiques sont identifiées par cas avec le nombre et la durée puis enregistrées sur le serveur. Une livraison des données sans identification des cas est également possible. Dans ce cadre, des numéros d'identification sont alors générés automatiquement lors du transfert vers le serveur central.

7.2 Évaluation des données

L'analyse nationale du module 1 anonymisé est systématiquement menée au cours du premier trimestre et publiée dans le bulletin durant le premier semestre.

Les modules 2 à 5 sont ensuite, conformément aux prescriptions de la CDQ, analysés de façon standardisée et publiés. Les valeurs de tendance, les questions spécifiques et les connaissances relevées peuvent être, le cas échéant, présentées lors de l'assemblée générale, resp. lors du congrès annuel.

8. Droits liés au contrat

Les extraits suivants sont tirés du contrat entre la SSAR et la société ProtecData. Ils sont énumérés ci-dessous pour permettre une orientation rapide. Le contrat peut être consulté dans son intégralité sur demande auprès du président de la CDQ ou du secrétaire général.

8.1 Droits sur les données

Les institutions participant à A-QUA, resp. les participants sont propriétaires de leurs données spécifiques. Tous les droits sur les données poolées et nationales, collectées dans le cadre de l'exécution de l'objet du contrat, sont détenus par la SSAR.

ProtecData crée les conditions techniques nécessaires pour mettre ces données à disposition sous une forme communément admise et selon les prescriptions de la CDQ.

Les droits sur le code source du logiciel central pour la saisie et l'évaluation des données «A-QUA_{CH}» sont la propriété de la SSAR.

8.2 Confidentialité



Les deux parties contractantes s'engagent, comme toutes les personnes œuvrant à ce projet, à respecter mutuellement la confidentialité de tous les documents et de toutes les informations qui ne sont pas portés à la connaissance de tous. Cette obligation perdure avec l'existence d'un intérêt légitime à cet égard et au-delà de la fin des relations contractuelles.

8.3 Protection des données

Les parties contractantes admettent que la conclusion et l'exécution de ce contrat impliquent le traitement de données sensibles. Elles veillent à prendre toutes les dispositions organisationnelles, techniques et contractuelles pour garantir la protection de ces données. Les mesures nécessaires à la protection des données prescrite par le PFPDT (préposé fédéral à la protection des données et à la transparence) sont décrites dans le document «A-QUA_{CH} Concept de protection des données».

8.4 Souveraineté des données

La SSAR jouit, lors de la phase de réalisation et de lancement du système A-QUA_{CH} d'une entière souveraineté sur les données réunies à l'échelle nationale. La société ProtecData est autorisée exclusivement à transmettre les données à la CDQ pour l'élaboration d'analyses scientifiques et pour la publication.

En revanche, les institutions peuvent consulter leurs données spécifiques et, le cas échéant, réaliser à tout instant un benchmark avec des institutions comparables via le système basé sur internet.

Fondamentalement, la CDQ a le droit d'évaluer et d'exploiter les données à des fins politiques (professionnelles) et scientifiques. L'anonymisation des données et des résultats rend impossible toute identification de patients ou d'institutions.

La société ProtecData n'est pas habilitée, sans autorisation explicite de la CDQ, à utiliser les données collectées à d'autres fins ou pour des projets collatéraux ou à transmettre ces mêmes données à des personnes externes intéressées.

9. Participation aux modules 2-5 - modalités d'enregistrement

Lorsque les modules 2 à 5 ont été appliqués puis vérifiés et que les conditions techniques IT ont été remplies, la SGAR-SSAR et la société ProtecData informent alors conjointement les responsables des services et des institutions d'anesthésie (4ème trimestre 2015). Ces derniers reçoivent par courriel les indications et les données d'accès nécessaires à la saisie, resp. à la livraison de leurs données.

Les divers documents A-QUA et notamment cette convention sont portés à la connaissance des responsables lors du processus d'enregistrement.

Afin de débiter la saisie des données, la/le responsable de l'institution spécifique doit s'engager à respecter les directives inscrites dans cette convention.



Entrée en vigueur

Cette convention entre provisoirement en vigueur dès le début productif, c.-à-d. lors de la première saisie des données de structure (module 1) en juin 2015.

L'application des modules 2 à 5 (anesthésies et services) s'effectuera au cours du 2nd. semestre 2015. Des échantillons sont prévus en 2015, le début productif est fixé au 1.1.2016.

Document approuvé par le comité: 17.09.2015

Document adopté par la commission des données et de qualité: 21.09.2015

Document approuvé par l'assemblée générale: 13.11.2015

PD Dr. med. Michael Ganter
Président de la CDQ

Prof. Dr. med. Marco Zalunardo
Président de la SSAR

Dr. med. Christof Heim
Secrétaire général de la SSAR

Documents relatifs à A-QUA_{CH} (voir site internet de la SGAR-SSAR. Le contrat est disponible auprès du président de la CDQ)

- SGAR-SSAR - ProtecData: contrat, concept de base, concept de protection des données
- SGAR-SSAR/CDQ: règlement CDQ, convention SGAR-SSAR – services/institutions d'anesthésie
- Données modules 1 à 5 (format excel)
- Temps des processus (graphique des temps pointés pour réaliser une anesthésie, resp. une intervention selon REKOLE/H+)

Liens

- CDQ/A-QUA:
<http://www.sgar-ssar.ch/fr/gestion-de-la-qualite-a-qua-ch-incl/commission-des-donnees-et-de-qualite-cdq-a-qua-ch/>
- ProTecData Boswil:
<https://www.healthbase.ch/aqua/>